CL EVOLUTION

Société par actions simplifiée Au capital de 1 200 000,00 euros Siège social : 27 Rue du Perray 78610 AUFFARGIS 892 296 005 R.C.S. VERSAILLES

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Chers associés,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons qu'aucune convention visée à cet article n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Fait à AUFFARGIS, Le 18 avril 2025,

Monsieur Laurent FEUILLARD, Président, Signature précédée de la mention « Certifié conforme »